1854

Rapport sur l'Administration et la situation des Affaires de la ville de Hal, présenté au Conseil Communal, en exécution de l'article 76 de la loi communale du 30 Mars 1836, en séance publique du ~~Décembre 1854~~ 23 Janvier 1855

Messieurs,

Le Collège a l'honneur de vous soumettre conformément à l'article 76 de la Loi communale, son rapport annuel relatif à l'Administration et, à la situation des affaires de la ville, à l'égard desquelles il n'a trouvé aucune question importante soulevée depuis le rapport de l'année dernière.

Poids et Mesures.

Les nouveaux poids et mesures sont seuls en usage. Les Employés des accises continuent à exercer une surveillance convenable à ce sujet.

Etat civil et Population.

Les Registres de l'Etat civil sont bien et exactement tenus.

Le

Le mouvement de la population de l'année 1853 (1854) présente le résultat suivant :

Naissances 235 (213)

dont 110 (108) masculins et 125 (105) féminines.

Décès 193 (177)

dont 76 (86) masculins et 67 (91) féminins.

Dans le nombre ne sont point compris onze enfants présentés sans vie.

Il y a eu 51 (36) Mariages, point de divorces et cinq (4) légitimations d'enfants.

Comparativement à 1852 (1853), il y a eu par conséquent 13 naissances, 25 décès et 9 mariages de plus.

Le nombre des habitants qui ont quitté la ville s'est élevé à 206 (209), et celui de ceux qui sont venus s'y établir est de 138 (132).

La population qui était de ~~7570~~ 7594 (~~7544~~ 7594) au premier Janvier 1853, était de 7594 à l'époque correspondante de 1854 (1853), de sorte (1855) qu'il y a eu un accroissement de 24 (41) âmes (Dim) en 1853.

(1854) N'existe en cette ville aucune Centenaire

Elections.

Les diverses listes électorales ont été révisées régulièrement à l'époque déterminée par la loi, sans qu'il soit survenu la moindre réclamation à cet égard.

Le nombre des Electeurs communaux pour 1853 était de 277 et celui de ceux inscrits pour 1854 est de 279, or, deux en plus. 1854 279 1855 273 6 en moins

Le nombre des Electeurs provinciaux était de 182 en 1853, et, également de 182 en 1854. 1854 182 1855 177

Celui des Electeurs pour les Chambres législatives s'est élevé en 1853 à 175, et à 177 en 1854, donc deux en plus. 1854 177 1855 - 172

Le 31 Octobre 1854 a eu lieu en cette ville, comme dans les autres communes du Royaume, l'Election pour le renouvellement partiel du Conseil Communal.

MM Decoster, Bourgmestre, Carlier Echevin, Vanlier, Claeyssens, Vancutsem et Verinckx, Membres sortants au 1er Janvier courant prochain, ont été réélus à une forte majorité.

Ce résultat prouve à l'évidence, MM, que les services rendus à la ville par

l'Adm

l'Administration actuelle ont été appréciés par le Collège électoral.

Administration communale et Personnel

L'Administration n'a rencontré aucun obstacle dans l'accomplissement de sa mission, pendant l'exercice écoulé.

La majorité du conseil continue à assister régulièrement aux Séances et nous en exprimons de nouveau toute notre reconnaissance.

Nous engageons encore indistinctement Messieurs les Conseillers à prendre part à toutes les délibérations du corps communal.

Si pendant l'exercice écoulé, le Conseil s'est trouvé trois fois en nombre insuffisant pour délibérer, nous aimons à croire que cela ne peut être attribué qu'à des circonstances extraordinaires.

Le Conseil communal et le Collège des Bourgmestre et Echevins sont au complet.

Les affaires de l'Administration ont été expédiées régulièrement, et à cet effet, le Collège continue à tenir trois séances par

Semaine

semaine: les Lundi, Jeudi & Samedi, outre qu'il s'assemble chaque fois que les affaires l'exigent.

Les fonctionnaires et Employés de la ville continuent à s'acquitter de leurs devoirs à notre satisfaction.

Conseil provincial.

La ville et le Canton de Bal sont toujours honorablement représentés au Conseil provincial par MM. Mussche & Wittouck.

Monsieur Mussche soutenant toujours les intérêts de notre ville, a acquis de nouveaux titres à notre gratitude.

Le Mandat de MM. Mussch. & Wittouck a été renouvellé à la presqu'unanimité en 1854.

Situation financière & Comptabilité.

La Situation financière de la ville devient de plus en plus précaire: les charges augmentent année en année tandis que nos revenus restent les mêmes.

Considérant que ces années calamiteuses, les charges de la ville se sont augmentées notablement tandis que les ressources sont restées les mêmes; il en résulte donc que les finances de la ville se trouvent dans une situation, qu'il regrette, Magistrat s'améliorer sensiblement.

Votre Collége se trouve donc, quoique à son indispensable nécessité de vous

propose

proposer pour 1855, le maintien de la taxe personnelle supplémentaire de 3000 francs.

Vous voudrez bien convenir avec nous, Messieurs, que les finances de la ville ne peuvent rester au dépourvu, maintenant surtout que nous avons encore à pourvoir à de nouveaux locaux pour compléter l'organisation de notre école moyenne; que nous aurons à subsidier notre hôpital et ~~probablement encore~~ le Bureau de Bienfaisance, et à continuer les travaux de restauration de notre hôtel de ville.

La restauration de la tour de l'Eglise de St Martin devenant urgente, le Conseil de la fabrique d'Eglise l'a fait inspecter par l'architecte Monsieur Suys.

La dépense de cette restauration ayant été évaluée à 300 Cent mille francs, le Conseil aura à déterminer, dans un délai plus ou moins prochain, la part contributive de la ville dans cette énorme dépense.

Le compte de la ville pour l'exercice 1853, ~~présenté~~ soumis à l'approbation de

Votre Conseil, présente le résultat suivant :

Les recettes s'élèvent à . . 31, 448. 03

Les dépenses " " à . . 30, 437. 22

Partant, un excédant de $ 1010. 81

La caisse du Receveur Communal a été vérifiée trimestriellement par Monsieur le Bourgmestre.

Aliénations, Echanges, Contentieux

Il n'y a eu, pendant l'exercice écoulé, ni échange, ni vente, ni acquisition de biens immeubles.

L'Administration n'a intenté, ni on ne lui a intenté aucun procès, depuis notre dernier rapport.

Bâtiments et Edifices Communaux.

Les travaux de restauration de l'hôtel de ville se sont bornés cette année-ci à quelques ouvrages intérieurs.

Nous aurons donc à entreprendre prochainement le renouvellement de la toiture qui est en très mauvais état, ainsi que la restauration des travaux d'ornementation de la façade principale.

Les dépenses nécessitées par les travaux exécutés ayant dépassé de beaucoup les

Calculs

Calculs de Monsieur l'Architecte-voyer et de la Commission Royale des monuments nous aurons à aviser aux moyens de faire face à la dépense des travaux restant à exécuter.

La province nous ayant accordé en 1874 un subside de 500 francs, nous osons nourrir l'espoir que l'Etat voudra bien encore nous venir en aide par quelque nouveau subside.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut et dans nos rapports antérieurs l'église de St. Martin, l'un des plus beaux monuments du Pays, exige des réparations considérables.

Ces réparations revenant urgentes nous osons espérer que le Gouvernement et la province ~~viendront~~ viendront en aide par des subsides importants pour leur exécution.

Bureau de Bienfaisance et Salubrité publique.

Le personnel du Bureau de Bienfaisance est au complet.

MM. Carlier, Echevin, et Auguste Claessens Négociant, ont été nommés en remplacement

de

de MM. Maury & van Lier, démissionnaires.

Nous constatons toujours avec une vive satisfaction que Messieurs les Membres du Bureau continuent à remplir leurs pénibles fonctions avec un zèle digne d'éloge.

Aucune maladie épidémique n'a fait son apparition en notre ville depuis notre dernier rapport.

L'état sanitaire y est très satisfaisant, grâce, sans doute, aux sages mesures hygiéniques que l'Autorité communale ne cesse de prendre, de concert avec la commission médicale locale.

Les Vaccinateurs nommés en exécution du Règlement provincial du 16 Juillet 1850, MM. Vandenschrieck, Muyschez & Marinus se sont livrés à leurs opérations aux époques fixées, mais malheureusement, nous avons eu à constater que les parents continuent à faire preuve d'une froide indifférence sur ce point, malgré nos constants efforts.

Ces Messieurs étant toujours les Médecins des pauvres, nous constatons également avec plaisir qu'ils ne cessent de donner

aux

aux malades indigents les soins les plus assidus, avec le plus louable désintéressement.

L'Administration continue à faire observer scrupuleusement le réglement social concernant le nettoiement des rues et places publiques.

Toutes les mesures voulues ont été prises, par votre collége, aidé des Agents de police de la ville, pour faire disparaître de la voie publique le dépôt des matières corrompues ou répandant des odeurs infectes pouvant vicier l'air, pour faciliter l'écoulement des eaux dans les rues et pour éviter les incendies.

Le nombre des indigents secourus par le Bureau de Bienfaisance est resté jusqu'ici à peu près le même qu'en 1853, mais nous avons encore des craintes sérieuses d'en voir augmenter le nombre d'une manière effrayante, en présence de l'excessive cherté des denrées alimentaires, surtout à l'époque de l'année où l'hiver commence à faire sentir ses rigueurs.

Nous

Nous aurons peut-être très prochainement à aviser aux mesures à prendre en prévision d'une crise alimentaire.

L'Administration actuelle du Bureau de Bienfaisance, en réorganisant la marche de ses opérations et de ses travaux, a rendu des services signalés tant aux pauvres qu'à la Commune.

La population indigente a été recensée à domicile et les véritables besoins des familles indigentes ont été dûment constatés.

Les tristes circonstances que nous avons traversées l'année dernière rendaient cette réorganisation indispensable.

Nous voyons toujours avec plaisir que les vieux pauvres dont nous avons parlé dans nos rapports antérieurs, continuent à être entretenus, dans un local de la ville, au moyen du produit des collectes faites les Dimanches à l'Eglise et dans les estaminets.

La situation financière du Bureau de Bienfaisance continue à se trouver dans une fâcheuse position.

Pour suppléer à l'insuffisance des ressources de ce Bureau, la ville a voté pour l'exercice 1854 un subside de 2000 francs.

Une collecte organisée par les soins de l'Administration communale, le Bureau de Bienfaisance avec le concours du vénérable Clergé a produit une somme de 3877 francs 55 cmes

Nous saisissons cette occasion solennelle pour témoigner notre vive satisfaction et notre profonde gratitude à tous ceux qui ont contribué à cette Œuvre de Charité.

Le Budget de l'exercice 1854 s'élève présente en recettes comme en dépenses à la somme globale de 22,156 francs 92 centimes

Les titres de propriété que le Bureau possède sont dûment conservés.

Les immeubles sont bien régis et administrés; ils sont aussi avantageusement loués et affermés par actes publics.

Les titres et Bordereaux de rentes et obligations sont renouvellés en temps opportun.

Les plantations sont également bien entretenues et soignées.

Le nombre d'indigents secourus pendant l'hiver 1853-1854 peut être porté à 2000 environ.

Hôpital.

L'hôpital, cet asile du pauvre, dont nous avons eu l'honneur de vous entretenir l'année dernière et qui a été inauguré solennellement le 14 Septembre 1853, est maintenant complétement et dument organisé

Depuis le jour de son inauguration jusqu'à ce moment 82 malades indigents y ont joui des bienfaits d'un traitement soigné et gratuit.

La Commission administrative des hospices civils a fait l'acquisition en 1854, d'une propriété qui appartenait aux Sieurs Charles Joseph Vanderiammen et qui était pour ainsi dire enclavée dans l'enclos de l'hôpital

Cette propriété, consistant en deux beaux jardins et une tenure, étant d'une incontestable utilité pour l'Administration des hospices, a été acquise moyennant

les

le prix de

Messieurs Vandenschrieck & Masschelein nommés Médecins de l'hôpital ~~ont~~ exercé~~nt~~ gratuitement ces pénibles fonctions jusqu'ici avec zèle et dévouement et ont acquis de nouveaux titres à notre sincère gratitude.

Infirmes &c.

Nous comptons en cette ville trois aveugles et deux sourds-muets: leur âge avancé ne nous permet plus de songer à leur instruction.

Douze enfants de la Patrie sont placés convenablement chez des nourriciers en cette ville. Ceux d'entr'eux qui ont l'âge requis participent aux bienfaits de l'instruction gratuite.

Mendicité.

L'Autorité Communale continue à donner des ordres afin d'extirper la Mendicité.

Culte.

Les relations de l'Administration avec les Ministres du culte sont toujours d'un caractère conciliant.

Le personnel du Conseil de la fabrique d'Eglise

l'église est au complet.

Le double du compte de l'exercice 1853 ne nous a pas été remis pour être déposé aux archives communales, quoique nous l'ayons demandé itérativement.

Instruction primaire & moyenne.

Nos quatre écoles primaires communales sont fréquentées par 205 élèves, dont 102 indigents jouissant des Bienfaits de l'instruction gratuite.

L'enseignement y est donné d'après les méthodes prescrites par le Gouvernement.

La dépense de ces quatre écoles s'élève, pour 1854, à £ 481 9.00, dans quelle somme la ville doit contribuer pour 1800 francs et le Bureau de Bienfaisance pour 600 francs: le surplus de la dépense est couvert au moyen de subsides accordés par l'Etat et la Province.

La position financière de la ville devenant de plus en plus précaire, nous faisons la demande formelle pourque l'Etat et la province veuillent bien continuer à nous accorder semblables subsides pour 1855.

Indépendamment des quatre écoles communales dont nous venons de parler, il existe encore

en notre ville trois écoles primaires privées dirigées respectivement par les Sieurs Laurent, Mores & Becker. Ces écoles sont fréquentées par 148 élèves payants de 7 à 14 ans, appartenant aux deux Sexes.

En outre nous comptons quatre écoles dominicales, dont deux en ville, et deux dans les hameaux détachés: 211 adultes fréquentent ces écoles.

Notre Ecole moyenne, créée par arrêté Royal du 15 Février 1851, est actuellement fréquentée par 91 élèves, Savoir:

Section préparatoire	50 élèves,
première année d'étude	24 "
cinquième " "	10 "
sixième " "	7 "

La distribution solennelle des prix y a eu lieu le 24 Août dernier.

L'examen public qui a précédé cette solemnité a prouvé encore, à notre grande satisfaction, que MM. les Professeurs, Instituteur & Assistant sont restés à la hauteur de leur honorable mission

et qu'ils ont tous indistinctement rivalisé de
zèle et de Courage pour la prospérité de
l'école et le bien être moral et intellectuel
des élèves X

Nous regrettons de ne pas pouvoir suivre l'avis émanant de la Direction des pensionnats qui traite les demandes en dernier.

Jusqu'ici le Gouvernement nous a accordé
un Subside de mille francs par trimestre.
En présence de la pénurie de la caisse
Communale, nous osons espérer que Mr.
le Ministre de l'Intérieur daignera
bien continuer à nous accorder pareils
Subsides par la suite.

Si l'Administration de la ville n'a pas
fait construire jusqu'ici un local convenable
pour l'Ecole moyenne, Vous savez, Messieurs,
que cela ne peut être attribué à son
indifférence, mais bien uniquement au
manque de ressources communales.

La ville possède encore les Bâtiments
indiqués dans notre rapport antérieur.

Vous avez déjà adopté le plan d'agrandissement de l'Ecole Communale du hameau
d'Eschenbeek, Mais nous aurons, lors de
la formation de notre Budget Communal,
à fixer la quote part de la ville dans
les frais de cette Construction, conformément
aux instructions existantes.

Pour les motifs énoncés dans nos rapports antérieurs l'Ecole de dessin et d'architecture, dont nous avons eu l'honneur de vous entretenir antérieurement, n'a pu encore être organisée.

L'espérant pouvoir nous en occuper prochainement, votre Conseil aura à reporter au Budget de 1855, les allocations à ce nécessaires.

Nous avons unanimement reconnu l'incontestable utilité de la création d'une salle d'asile, nous venons donc vous proposer de voter un subside de mille francs à cet fin, si les ressources communales vous le permettent.

Art de guérir.

Il n'est point à notre connaissance que quelqu'un de cette ville se livrerait à exercer l'art de guérir sans être muni d'un diplôme.

Depuis notre dernier rapport aucun changement n'est survenu parmi MM les Médecins, Chirurgiens, accoucheurs et Pharmaciens de la ville.

Les

Les cas d'épizootie ont été fort rares pendant l'exercice écoulé.

L'Artiste vétérinaire du Gouvernement résidant en cette ville continue à remplir ses devoirs avec zèle et assiduité.

Police.

La Gendarmerie continue à montrer beaucoup d'activité dans l'accomplissement de ses pénibles devoirs.

Ainsi que les instructions le portent la police locale exige l'exhibition des Passeports des étrangers fréquentant la ville.

Les Réglements sur la Chasse sont bien observés. Aucune contravention n'a été constatée sur cette matière.

Depuis notre dernier rapport les Agents de la police locale ont constaté 7 contraventions aux réglements locaux; 34 délits et trois accidents.

L'exécution des réglements de ville et sévèrement recommandée aux agents de la police locale.

La police seconde le Ministère public dans la recherche des coupables, chaque fois que l'occasion se présente.

Notre

Notre collège continue de recommander et d'exiger l'exécution de la part du commissaire et des autres agents de police des différents réglements concernant les mesures sanitaires et de sûreté en ville.

Si cette partie du service a jusqu'ici laissé à désirer, ~~que~~ nous aimons à croire que les nouvelles injonctions que nous avons cru devoir faire auront de bons résultats et nous y applaudirons d'avance. Nous croyons de même que le nombre des sages-femmes est suffisant aux besoins de la ville et de ses dépendances.

Gardes Champêtres.

Trois de ces Agents font le service dans les hameaux détachés. Le commissaire de police et le quatrième Garde Champêtre sont chargés du maintien de l'ordre public en ville.

Malgré les recommandations expresses faites par M.r le Commissaire de police et à ces agents, leur serment de faire par avec toute l'exactitude désirable; toutefois nous avons lieu de croire que dorénavant

ils

ils mettront plus de zèle dans l'accomplissement
de leurs fonctions.

Des ordres itératifs ont été donnés au
Commissaire de police de les surveiller de près
et d'exiger d'eux l'accomplissement rigoureux
de leurs devoirs.

Prisons.

La prison de passage et le cachot communal
se trouvent dans un endroit sain.

Quelques menues réparations ont été
effectuées, par la ville, aux Bâtiments
affectés à cet usage.

Le mobilier y a été complété l'année
dernière par les soins du Gouvernement.

Grande Voirie, Voirie vicinale &c.

Les plans d'alignement de la grande
voirie, dans la traverse de la ville, que vous
avez approuvés et qui ont été sanctionnés
par le Gouvernement, continuent à être
suivis.

Votre Collège continue toujours, dans la
mesure de ses moyens financiers, les réparations
au pavage des rues de la ville et l'exécution
d'autres travaux d'assainissement publics.

Dans la rue de Bruxelles et dans la

rue

rue du haut rempart, quatre regards d'égout ont été changés, de manière à ne plus répandre, comme par le passé, des miasmes délétères si nuisibles à la salubrité publique.

La voirie vicinale a été soigneusement entretenue. La dépense en a été couverte par le produit des centimes additionnels votés à cette fin sur les contributions directes, patentes comprises.

Aux chemins dits Postweg et Broekborre les travaux de pavage ont été continués cette année-ci.

Les pompes publiques de la ville continuent à être entretenues avec soin, de sorte que l'eau potable se distribue toujours saine et abondante dans tous les quartiers de la ville.

En vue de compléter toujours de plus en plus l'assainissement de la ville vous avez décidé qu'un aqueduc de grande dimension sera construit au printemps prochain dans la longue rue. Un subside de 750 f. qui nous a été accordé par le Gouvernement

Sera affecté à cet usage, le restant de la dépense, soit environ 900 francs, sera couvert par les fonds communaux.

Pendant cet exercice il a été accordé quatre permissions pour bâtir ou reconstruire le long des grandes routes; onze permissions pour réparations ou changements de façade et deux pour plantation.

Il a été accordé également 3 autorisations pour bâtir ou reconstruire le long de la voirie urbaine ou vicinale; 8 permissions pour réparations ou changement de façades et 3 pour plantations.

Aucune contravention à l'art.e 90 § 7 de la loi communale du 30 Mars 1836, n'a été constatée.

Il n'existe aucun plan d'alignement pour les constructions le long de la voirie urbaine ou vicinale.

Le territoire de la commune est aussi dépourvu de carrières.

Pompes à incendie.

La ville possède encore trois pompes à incendies, avec le matériel et accessoires nécessaires, à

Ces pompes sont en très bon état et fonctionnent parfaitement bien ainsi que nous nous en sommes assurés par différents essais.

Nous sommes heureux de pouvoir vous dire qu'aucun incendie n'a eu lieu en cette ville pendant l'exercice écoulé.

Milice nationale.

Le nombre des miliciens qui ont pris part au tirage au sort cette année est de 75, dont 18 ont été appelés à l'activité.

48 est le dernier numéro appelé à l'activité.

Garde civique

La Garde civique qui est inactive en cette ville est organisée jusqu'à l'Election inclusivement.

Chemin de grande communication et ponts.

L'Administration continue à payer chaque année une partie du chemin de grande communication conduisant de Hal par le hameau populeux de Breedhout, à Sudendaelen, Clinghen, Lennick St. Quentin, Goyck &a.

La

La dépense en est couverte au moyen de cinq centimes additionnels votés sur le montant des contributions foncière et personnelle.

Indépendamment des subsides dont nous vous avons rendu compte les années précédentes, le Gouvernement nous a accordé en 1854, 392 francs et la Province 380 francs.

Nous pouvons espérer que la province et l'Etat continueront à nous accorder de nouveaux subsides pour l'année prochaine, en considération des sacrifices énormes que la ville ne cesse de s'imposer pour l'amélioration de la voirie vicinale.

Le collège fait observer que cette année, outre les réparations ordinaires, 1550 mètres carrés de pavage neuf ont été exécutés au dit chemin.

Cet ouvrage, ajouté à ceux des années antérieures, porte le total du dit pavage à plus de 10,046 mètres carrés.

10,046
9 00
10,055 00

Afin de faciliter l'accès de la station du chemin de fer en cette ville et d'éviter ces malheurs il est indispensable que le Gouvernement élargisse le pont sur le canal

des

de Charleroi, près de la station du Chemin de fer, en y ajoutant uniquement un trottoir de chaque côté du pont.

Nous devons de nouveau appeler la sérieuse et bienveillante attention du Gouvernement sur l'établissement d'un garde-feu, à côté de ce pont, en face du cabaret dit: Dikke Bazinne.

Cet endroit offre les plus grands dangers aux voyageurs qui descendent ces convois le soir.

Nous renouvellons le vœu formel que nous avons émis, plus d'une fois, pour que la Députation permanente du Conseil provincial daigne bien interposer ses bons et loyaux offices auprès du Gouvernement afin que ces travaux soient exécutés immédiatement.

Les ponts sont bien entretenus et se trouvent par conséquent en bon état.

La ville n'a aucun droit de chaussée.

Chemins de fer.

Le Service du Chemin de fer qui traverse notre ville continue à se faire régulièrement, mais ne répond pas entièrement aux besoins

de

de notre localité et de ses environs.

Nous formons des vœux pour que Monsieur le Ministre des Travaux publics daigne faire arrêter tous les convois à notre Station qui est d'une importance fort considérable pour le Trésor.

Travaux réclamés pour préserver la ville des inondations auxquelles elle est toujours exposée.

Comme nous vous le disions dans nos rapports antérieurs nous croyons ne point devoir répéter, Messieurs, qu'aucune localité du bassin de la Seine n'est plus exposée aux effets désastreux des inondations que notre ville.

Nous vous avons aussi constamment tenus au courant des nombreuses démarches que nos prédécesseurs et nous avons faites en vue d'obtenir l'exécution des travaux suivants, comme seul et unique moyen de soustraire notre population à ces désastres:

A Le redressement du lit de la Seine immédiatement en amont et en aval du

pont

pont Canal.

B. Un Syphon de décharge à côté de ce pont.

C. La construction, dans chaque bief du canal de Charleroi, d'un trop-plein en maçonnerie, afin d'éviter la rupture des digues, que nous avons tant à redouter.

D. L'élargissement du déversoir du moulin d'Lysingen, le cours de la Senne y étant complètement obstrué.

C'est avec le Canal navré que nous devons encore constater ici que, nonobstant tant de nombreuses et incessantes démarches et réclamations, rien n'a été entrepris pour préserver notre ville des malheurs sans nombre auxquels elle reste toujours exposée.

Nous saisissons donc de nouveau cette occasion pour supplier instamment la Députation permanente ainsi que Messieurs les Ministres des travaux publics et de l'Intérieur de prendre enfin en sérieuse et bienveillante considération nos justes réclamations pour que l'exécution de ces travaux ait lieu pendant

la

la campagne prochaine.

Si nos renseignements sont exacts et nous avons tout lieu de le croire, le projet de ~~le plant~~ endiguement de la ville ~~et~~ sur le point d'être terminés et vous serons soumis prochainement.

Agriculture.

Le froment, le seigle et l'avoine ont donné une bonne récolte ordinaire, tandis que les pommes de terre n'ont produit qu'un quart de récolte.

La maladie qui attaque cette plante depuis 1845 a reparu cette année-ci.

Comme les années précédentes la jaune a été atteint pendant les chaleurs des canicules ce qui a empêché considérablement le développement des tubercules.

Ainsi que nous l'avons déjà dit souvent les fermiers de cette localité n'élèvent des chevaux que pour leur usage.

Leurs juments sont de la race du Pays; elles ne sont saillies, sauf quelques exceptions, que par des étalons de la même race approuvés d'ailleurs par la commission instituée à cette fin.

Quelques fermiers ont recours aux taureaux étrangers pour l'amélioration de la race de leurs bestiaux.

Les possesseurs de moutons n'ont de béliers que la race du Pays ; cependant les Sieurs Vanrolsem, frères, distillateurs, possèdent un troupeau de 42 moutons de Leicester.

Industrie, Commerce, foires & marchés.

Ainsi que nous l'avons dit l'année dernière aucun changement n'étant survenu relativement à l'industrie, le Commerce, les foires & marchés, nous croyons superflu de répéter ce que nous en avons rapporté antérieurement.

C'est toujours avec une bien vive satisfaction que nous pouvons vous annoncer que nos marchés sont encore en pleine prospérité.

Le service de la poste aux lettres se fait toujours convenablement. Toutefois nous devons insister de nouveau pour que le Bureau soit replacé au Centre de la ville, sous la direction d'un seul agent comptable.

Messageries.

Il n'existe plus que trois services de messageries en cette ville.

Deux pour Nivelles et un pour Leyhin, tous les Jours.

Les réglements de police concernant ces Services sont convenablement observés.

En terminant ce résumé sur la situation de nos affaires, nous avons l'honneur de vous présenter de nouveau Messieurs et Honorables Collègues nos plus affectueux remercîments pour le concours zélé & éclairé que vous n'avez cessé de nous prêter dans l'administration de la commune pendant l'exercice écoulé, en soumettant à votre examen le Budget de 1855, que nous vous proposons de discuter & voter dans la séance de ce jour.

Présenté en séance publique du Conseil Communal, à Hal, ce 30 Décembre 1854
29 Janvier 1855

1854.

Rapport sur l'Administration et la situation des affaires de la Ville de Hal, présenté au Conseil Communal, en exécution de l'article 70 de la Loi communale du 30 Mars 1836, en séance publique du 23 Janvier 1855

Messieurs,

Le Collége a l'honneur de vous soumettre conformément à l'article 70 de la Loi communale, son rapport annuel relatif à l'Administration et à la situation des affaires de la Ville, à l'égard desquelles il n'a trouvé aucune question importante soulevée depuis le rapport de l'année dernière.

Poids et Mesures.

Les nouveaux poids et mesures sont seuls en usage. Les Employés

des

des accises continuent à exercer une sur-
veillance convenable à ce sujet.

Etat civil et Population.

Les Registres de l'Etat civil sont bien et exactement tenus.

Le mouvement de la population de l'année 1853 présente le résultat suivant:

Naissances 235.
dont 110 masculines et 125 féminines.

Décès 143.
dont 76 masculins et 67 féminins.

Dans ce nombre ne sont point compris onze enfants présentés sans vie.

Il y a eu 51 Mariages, point de divorces et cinq légitimations d'enfants.

Comparativement à 1852, il y a eu par conséquent 13 naissances, 25 décès et 9 mariages de plus.

Le nombre des Habitants qui ont quitté la ville s'est élevé à 206, et celui de ceux qui sont venus s'y établir est de 138.

7570

La population qui était de 7570 au premier Janvier 1853, était de 7594 à

l'époque

l'époque correspondante de 1854, de sorte qu'il y a eu un accroissement de 245 ames en 1853.

Il n'existe en cette ville aucun centenaire.

Elections.

Les diverses listes électorales ont été revisées regulièrement à l'époque déterminée par la loi, sans qu'il soit survenu la moindre réclamation à cet égard.

Le nombre des Electeurs communaux pour 1853 était de 277 et celui de ceux inscrits pour 1854 est de 279, or, deux en plus.

Le 31 Octobre 1854 a eu lieu en cette Ville, comme dans les autres communes du Royaume, l'élection pour le renouvellement partiel du conseil communal.

MM. Decostter, Bourgmestre, Carlier, Echevin, Van Lier, Claessens, Vancutsem et Nerinckx, Membres sortants au 1er Janvier ~~prochain~~ courant, ont été réélus à une forte majorité.

Ce résultat prouve à l'évidence, MM., que les services rendus à la

Ville

Ville par l'Administration actuelle ont été appréciés par le collège électoral.

Administration communale & Personnel.

L'Administration n'a rencontré aucun obstacle dans l'accomplissement de sa mission, pendant l'exercice écoulé

La Majorité du conseil continue à assister régulièrement aux séances et nous en exprimons de nouveau toute notre reconnaissance.

Nous engageons encore indistinctement Messieurs les conseillers à prendre part à toutes les délibérations du corps communal.

Si pendant l'exercice écoulé, le Conseil s'est trouvé trois fois en nombre insuffisant pour délibérer, nous aimons à croire que cela ne peut être attribué qu'à des circonstances extraordinaires.

Le Conseil communal et le collège des Bourgmestre et Echevins sont au complet.

Les affaires de l'Administration ont été expédiées régulièrement, et à cette

fin

fin, le collége continue à tenir trois séances par semaine: les lundi, jeudi & samedi, outre qu'il s'assemble chaque fois que les affaires l'exigent &.

Les fonctionnaires et employés de la ville continuent à s'acquitter de leurs devoirs et à notre satisfaction.

Conseil Provincial

La ville et le canton de Hal sont toujours honorablement représentés au conseil provincial par MM. Mussche & Wittouck.

Monsieur Mussche soutenant toujours les intérêts de notre ville, a acquis de nouveaux titres à notre gratitude.

Le Mandat de MM. Mussche & Wittouck a été renouvellé à la presqu'unanimité en 1854.

Situation financière & Comptabilité.

Par suite de ces années calamiteuses, les charges de la ville, se sont augmentées notablement tandisque les ressources sont restées les mêmes; il en résulte

donc

donc que les finances de la ville se trouvent dans une situation, qu'il s'agira d'améliorer successivement.

Votre Collège se trouve donc, quoique à regret, dans l'indispensable nécessité de vous proposer pour 1855, le maintien de la taxe personnelle supplémentaire de 3000 francs.

Vous voudrez bien convenir avec nous, Messieurs, que les finances de la ville ne peuvent rester au dépourvu, maintenant surtout que nous avons encore à pourvoir à de nouveaux locaux pour compléter l'organisation de notre Ecole moyenne; que nous aurons à subsidier notre hospital et le Bureau de Bienfaisance, et à continuer les travaux de restauration de notre hôtel de ville.

La restauration de la tour de l'Eglise de St. Martin devenant urgente, le conseil de la fabrique d'Eglise l'a fait inspecter par l'architecte de Monsieur Suys.

La dépense de cette restauration ayant été évaluée à trois cent mille francs, le conseil aura à déterminer, dans

dans un délai plus ou moins prochain, la part contributive de la ville dans cette énorme dépense.

Le compte de la ville pour l'exercice 1853, qui a été soumis à l'approbation de votre Conseil, présente le résultat suivant :

Les Recettes s'élèvent à	31.448.03
Les Dépenses " à	30,437.22.
Partant un excédant de fr.	1010.81.

La caisse du Receveur Communal a été vérifiée trimestriellement par Monsieur le Bourgmestre.

Aliénations, Echanges, Contentieux.

Il n'y a eu, pendant l'exercice écoulé, ni échange, ni vente, ni acquisition de biens immeubles.

L'Administration n'a intenté, ni on ne lui a intenté aucun procès, depuis notre dernier rapport.

Bâtiments et Edifices communaux.

Les travaux de restauration de l'Hotel de ville se sont bornés cette année-ci à quelques

quelques ouvrages intérieurs.

Nous aurons donc à entreprendre prochainement le renouvellement de la toiture, qui est en très mauvais état, ainsi que la restauration des travaux d'ornementation de la façade principale.

Ces dépenses nécessitées par les travaux exécutés ayant dépassé de beaucoup les calculs de Monsieur l'Architecte-voyer et de la commission Royale des monuments nous aurons à aviser aux moyens de faire face à la dépense des travaux restant à exécuter.

La province nous ayant accordé en 1854 un subside de 500 francs, nous osons nourrir l'espoir que l'Etat voudra bien encore nous venir en aide par quelque nouveau subside.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut et dans nos rapports antérieurs l'Eglise de St. Martin, l'un des plus beaux monuments du Pays, exige des réparations considérables.

Ces réparations devenant urgentes nous osons espérer que le Gouvernement

et la province viendront en aide par des subsides importants pour leur exécution.

Bureau de Bienfaisance & Salubrité publique.

Le personnel du Bureau de Bienfaisance est au complet.

MM. Cartier, Chauvin et Auguste Claessens, négociant, ont été nommés en remplacement de MM. Mauroy & Cartier, démissionnaires.

Nous constatons toujours avec une vive satisfaction que Messieurs les Membres du Bureau continuent à remplir leurs pénibles fonctions avec un zèle digne d'éloge.

Aucune maladie épidémique n'a fait son apparition en notre ville depuis notre dernier rapport.

L'état sanitaire y est très satisfaisant, grâce, sans doute, aux sages mesures hygiéniques que l'autorité communale ne cesse de prendre de concert avec la commission médicale locale.

Les vaccinateurs nommés en exécution du Réglement provincial

du

du 16 juillet 1850, MM. Vandenschrieck, Mussche & Marinus se sont livrés à leurs opérations aux époques fixées, mais malheureusement, nous avons eu à constater que les parents continuent à faire preuve d'une froide indifférence sur ce point, malgré nos constants efforts.

Ces Messieurs étant toujours les Médecins des pauvres, nous constatons également avec plaisir qu'ils ne cessent de donner aux malades indigents les soins les plus assidus, avec le plus louable désintéressement.

L'Administration continue à faire observer scrupuleusement le règlement local concernant le nettoiement des rues et places publiques.

Toutes les mesures voulues ont été prises, par votre collège, aidé des Agents de police de la ville, pour faire disparaître de la voie publique le dépôt des matières corrompues ou répandant des odeurs infectes pouvant vicier l'air, pour faciliter l'écoulement des eaux dans les rues et pour éviter les incendies.

Le nombre des indigents secourus par le Bureau de Bienfaisance est resté jusqu'ici à peu près le même qu'en 1853, mais nous avons encore de sérieuses craintes d'en avoir augmenté le nombre d'une manière effrayante, en présence de l'excessive cherté des denrées alimentaires, surtout à l'époque de l'année où l'hiver commence à faire sentir ses rigueurs.

Nous aurons peut-être et très-prochainement à aviser aux mesures à prendre en prévision d'une crise alimentaire.

L'Administration actuelle du Bureau de Bienfaisance, en réorganisant la marche de ses opérations et de ses travaux, a rendu des services signalés tant aux pauvres qu'à la Commune.

La population indigente a été recensée à domicile et les véritables besoins des familles indigentes ont été dûment constatés.

Les tristes circonstances que nous avons traversées l'année dernière rendaient cette réorganisation indispensable.

Le

La situation financière du Bureau de Bienfaisance continue à se trouver dans une fâcheuse position.

Pour suppléer à l'insuffisance des ressources de ce Bureau, la ville a voté pour l'exercice 1854 un subside de 2000 francs.

Une collecte organisée par les soins de l'administration communale, le Bureau de Bienfaisance avec le concours du vénérable clergé a produit une somme de 3877 francs 55 centimes.

Nous saisissons cette occasion solennelle pour témoigner notre vive satisfaction et notre profonde gratitude à tous ceux qui ont contribué à cette œuvre de charité.

Le Budget de l'exercice 1854 s'élève en recettes comme en dépenses à la somme globale de 22,556 francs 05 centimes.

Les titres de propriété que le Bureau possède sont dûment conservés.

Les immeubles sont bien régis et administrés; ils sont aussi avantageusement loués et affermés

par

par actes publics.

Les titres et Bordereaux de rentes et obligations sont renouvellés en temps opportun.

Les plantations sont également bien entretenues et soignées.

Le nombre d'indigents secourus pendant l'hiver 1853—1854 peut être porté à 2000 environ.

Hôpital.

L'Hôpital, cet asile du pauvre, dont nous avons eu l'honneur de vous entretenir l'année dernière et qui a été inauguré solennellement le 14 Septembre 1853, est maintenant complétement et dûment organisé.

Depuis le jour de son inauguration jusqu'à ce moment 82 malades indigents y ont joui des bienfaits d'un traitement soigné et gratuit.

La commission administrative des hospices civils a fait l'acquisition en 1854, d'une propriété qui appartenait aux Epoux Charles Joseph Vandercammen et qui était pour ainsi dire enclavée dans

dans l'enclos de l'hôpital.

Cette propriété, consistant en deux beaux jardins et une remise, étant d'une incontestable utilité pour l'administration des hospices, a été acquise moyennant le prix de ℔ 3664: 18

Messieurs Vandenschrieck & Mussche nommés Médecins de l'hôpital exercent ces pénibles fonctions avec zèle et dévouement et ont acquis de nouveaux titres à notre sincère gratitude.

Infirmes &c.

Nous comptons en cette ville trois aveugles et deux sourds-muets: leur âge avancé ne nous permet plus de songer à leur instruction.

Douze enfants de la Patrie sont placés convenablement chez des nourriciers en cette ville. Ceux d'entr'eux qui ont l'âge requis participent aux bienfaits de l'instruction gratuite:

Mendicité.

L'Autorité communale continue à donner des ordres afin d'extirper la Mendicité.

Culte

Culte.

Les relations de l'Administration avec les Ministres du culte sont toujours d'un caractère conciliant.

Le personnel du conseil de la fabrique d'église est au complet.

Instruction primaire & moyenne.

Nos quatre écoles primaires communales sont fréquentées par 805 élèves, dont 702 indigents jouissant des Bienfaits de l'Instruction gratuite.

L'enseignement y est donné d'après les méthodes prescrites par le Gouvernement.

La dépense de ces quatre écoles s'élève, pour 1854, à Fr. 4819,00 dans laquelle somme la ville doit contribuer pour 1800 francs et le Bureau de Bienfaisance pour 600 francs. Le surplus de la dépense est couvert au moyen de subsides accordés par l'Etat et la Province.

La position financière de la ville devenant de plus en plus précaire, nous faisons la demande formelle pour que l'état et la province veuillent bien continuer à nous accorder semblables subsides pour 1855.

Indépendamment

Indépendamment des quatre écoles communales dont nous venons de parler, il existe encore en notre ville trois écoles primaires privées dirigées respectivement par les Sieurs Laurent, Mees & Beelen. Ces écoles sont fréquentées par 148 élèves payants de 7 à 14 ans, appartenant aux deux sexes.

En outre nous comptons quatre écoles dominicales, dont deux en ville, et deux dans les hameaux détachés : 211 adultes fréquentent ces écoles.

Notre école moyenne, créée par arrêté Royal du 15 février 1851, est actuellement fréquentée par 91 élèves, savoir :

Section préparatoire	50 élèves
première année d'études	24 "
Deuxième " "	10 "
troisième " "	7 "

La distribution solennelle des prix y a eu lieu le 24 Août dernier.

L'examen public qui a précédé cette solennité a prouvé encore, à notre grande satisfaction, que M.M. les Professeurs, Instituteur & assistant sont restés à la hauteur de leur honorable mission, et qu'ils ont tous indistinctement rivalisé

rivalisé de zèle et de courage pour la prospérité de l'école et le bien être moral et intellectuel des élèves.

Nous regrettons de ne pas pouvoir en dire autant de la direction du pensionnat qui laisse beaucoup à désirer.

Jusqu'ici le Gouvernement nous a accordé un subside de mille francs par trimestre.

En présence de la pénurie de la caisse communale, nous osons espérer que Monsieur le Ministre de l'Intérieur daignera bien continuer à nous accorder pareils subsides par la suite.

Si l'administration de la ville n'a pas fait construire jusqu'ici un local convenable pour l'école moyenne, vous savez, Messieurs, que cela ne peut être attribué à son indifférence, mais bien uniquement au manque des ressources communales.

La Ville possède encore les Bâtiments indiqués dans notre rapport antérieur.

Vous avez déjà adopté le plan d'agrandissement de l'école communale du hameau d'Ixchenbeek, mais nous aurons, lors de la formation de notre Budget communal, à

J. Pel

fixer la quote part de la ville dans les frais de cette construction conformément aux instructions existantes.

Nous avons unanimement reconnu l'incontestable utilité de la création d'une salle d'asile, nous venons donc vous proposer de voter un subside de mille francs à cette fin, si les ressources communales vous le permettent.

Art de guérir.

Il n'est point à notre connaissance que quelqu'un de cette Ville se livrerait à exercer l'art de guérir sans être muni d'un diplôme.

Depuis notre dernier rapport aucun changement n'est survenu parmi MM. les Médecins, Chirurgiens, accoucheurs et Pharmaciens de la Ville.

Les cas d'épizootie ont été fort rares pendant l'exercice écoulé.

L'Artiste vétérinaire du Gouvernement résidant en cette Ville continue à remplir ses devoirs avec zèle et assiduité. Le nombre des sages-femmes est suffisant aux besoins de la Ville et de ses dépendances.

Police.

Police.

La Gendarmerie continue à montrer beaucoup d'activité dans l'accomplissement de ses pénibles devoirs.

Ainsi que les instructions le portent la police locale exige l'exhibition des passeports des étrangers fréquentant la ville.

Les Réglements sur la chasse sont bien observés. Aucune contravention n'a été constatée sur cette matière.

Depuis notre dernier rapport, les Agents de la police locale ont constaté 7 contraventions aux réglements locaux; 34 délits et trois accidents.

L'exécution des Réglements de la ville est sévèrement recommandée aux agents de la police locale.

La police seconde le Ministère public dans la recherche des coupables, chaque fois que l'occasion se présente.

Notre collége continue de recommander et d'exiger l'exécution de la part du commissaire et des autres agents de police des différents réglements concernant les mesures sanitaires et de sureté en ville.

Se

Si cette partie du service a jusqu'ici laissé à désirer, nous aimons à croire que les nouvelles injonctions que nous avons cru devoir faire auront de bons résultats et nous y appelons de nouveau l'attention de M.r le Commissaire de police.

Gardes Champêtres.

Trois de ces Agents font le service dans les hameaux détachés. le Commissaire de police et le quatrième Garde-Champêtre sont chargés du maintien de l'ordre public en ville.

Malgré les recommandations expressées faites à M.r le Commissaire de police et à ces agents, leur service ne se fait pas avec toute l'exactitude désirable; toutefois nous avons lieu de croire que dorénavant ils mettront plus de zèle dans l'accomplissement de leurs fonctions.

Des ordres itératifs ont été donnés au Commissaire de police de les surveiller de près et d'exiger d'eux l'accomplissement rigoureux de leurs devoirs.

Prison

Prisons.

La prison de passage et le cachot communal se trouvent dans un endroit sain.

Quelques menues réparations ont été effectuées, par la ville, aux Bâtiments affectés à cet usage.

Le mobilier y a été complété l'année dernière par les soins du Gouvernement.

Grande voirie, voirie vicinale &c.

Les plans d'alignement de la grande voirie, dans la traverse de la ville, que vous avez approuvés et qui ont été sanctionnés par le Gouvernement, continuent à être suivis.

Votre Collègue continue toujours, dans la mesure de ses moyens financiers, les réparations du pavage des Rues de la ville et l'exécution d'autres travaux d'assainissement public.

Dans la rue de Bruxelles et dans la rue du court rempart, quatre regards d'égout ont été changés, de manière à ne plus répandre, comme par le

le

le passé, des miasmes délétères si nuisibles à la salubrité publique.

La voirie vicinale a été soigneusement entretenue. La dépense en a été couverte par le produit des centimes additionnels votés à cette fin sur les contributions directes, patentes comprises.

Aux chemins dits Postweg et Broeckborre les travaux de pavage ont été continués cette année-ci.

Les pompes publiques de la ville continuent à être entretenues avec soin, de sorte que l'eau potable se distribue toujours saine et abondante dans tous les quartiers de la ville.

En vue de compléter toujours de plus en plus l'assainissement de la ville, nous avez décidé qu'un aqueduc de grande dimension sera construit au printemps prochain dans la longue rue. Un subside de 750 francs qui nous a été accordé par le Gouvernement sera affecté à cet usage, le restant de la dépense, soit environ 900 francs, sera couvert par les fonds communaux.

Pendant cet exercice il a été accordé quatre permissions pour bâtir

ou

reconstruire le long des grandes routes, onze permissions pour réparations ou changements de façade et deux pour plantation.

Il a été accordé également 3 autorisations pour bâtir ou reconstruire le long de la voirie urbaine ou vicinale; 8 permissions pour réparations ou changement de façades et 3 pour plantations.

Aucune contravention à l'art.e 90 97 de la loi communale du 30 mars 1836, n'a été constatée.

Il n'existe aucun plan d'alignement pour les constructions le long de la voirie urbaine ou vicinale.

Le territoire de la commune est aussi dépourvu de carrières.

Pompes à incendie.

La Ville possède encore trois pompes à incendies, avec le matériel et accessoires nécessaires.

Ces pompes sont en très bon état et fonctionnent parfaitement bien ainsi que nous nous en sommes assurés par différents essais.

Nous sommes heureux de pouvoir

vous

vous dire qu'aucun incendie n'a eu lieu en cette ville pendant l'exercice écoulé.

Milice Nationale.

Le nombre des miliciens qui ont pris part au tirage au sort cette année est de 75, dont 18 ont été appelés à l'activité.

48 est le dernier numéro appelé à l'activité.

Garde-Civique.

La Garde civique qui est inactive en cette ville est organisée jusqu'à l'élection inclusivement.

Chemin de grande communication & ponts.

L'Administration continue à paver chaque année une partie du chemin de grande communication conduisant de Hal, par le hameau populeux de Breedhout, à Lindenaeken, Clinghen, Lennick St-Quentin, Goyet &c.

La dépense en est couverte au moyen de cinq centimes additionnels votés sur le montant des contributions foncière & personnelle.

Indépendamment

Indépendamment des subsides dont nous vous avons rendu compte les années précédentes, le Gouvernement nous a accordé en 1854, 392 francs et la Province 380 francs.

Nous pouvons espérer que la province et l'Etat continueront à nous accorder de nouveaux subsides pour l'année prochaine, en considération des sacrifices énormes que la ville ne cesse de s'imposer pour l'amélioration de la voirie vicinale.

Le Collège fait observer que cette année, outre les réparations ordinaires, 1550 mètres carrés de pavage neuf ont été exécutés audit chemin.

Cet ouvrage, ajouté à ceux des années antérieures, porte le total dudit pavage à plus de 10,046 mètres carrés.

Afin de faciliter l'accès de la station du chemin de fer en cette ville et d'éviter des malheurs, il est indispensable que le Gouvernement élargisse le pont sur le canal de Charleroi, près de la Station du chemin de fer, en y ajoutant uniquement un trottoir de chaque côté du pont.

Nous devons de nouveau appeler la sérieuse et bienveillante attention du gouvernement sur l'établissement

d'un

d'un garde-pont, à côté de ce pont, en face du cabaret dit: De Kleine Bazinne.

Cet endroit offre les plus grands dangers aux voyageurs qui descendent des convois le soir.

Nous renouvellons le vœu formé que nous avons émis, plus d'une fois, pour que la Députation permanente du Conseil provincial daigne bien interposer ses bons et loyaux offices auprès du Gouvernement afin que ces travaux soient exécutés immédiatement.

Les ponts sont bien entretenus et se trouvent par conséquent en bon état.

La Ville n'a aucun droit de chaussée.

Chemins de fer.

Le service du chemin de fer qui traverse notre ville continue à se faire régulièrement, mais ne répond pas entièrement aux besoins de notre localité et de ses environs.

Nous formons des vœux pour que Monsieur le Ministre des Travaux publics daigne faire arrêter tous les convois à notre station qui est d'une importance fort considérable pour le Trésor.

Travaux.

Travaux réclamés pour préserver la ville des inondations auxquelles elle est toujours exposée.

Comme nous vous le disions dans nos rapports antérieurs nous croyons ne point devoir répéter, Messieurs, qu'aucune localité du bassin de la Senne n'est plus exposée aux effets désastreux des inondations que notre ville.

Nous vous avons aussi constamment tenus au courant des nombreuses démarches que nos prédécesseurs et nous avons faites en vue d'obtenir l'exécution des travaux suivants, comme seul et unique moyen de soustraire notre population à ces désastres.

A. Le redressement du lit de la Senne immédiatement en amont et en aval du pont canal.

B. Un syphon de décharge à côté de ce pont.

C. La construction, dans chaque bief du canal de Charleroi, d'un trop plein en maçonnerie, afin d'éviter la rupture des digues, que nous avons tant à redouter.

D. L'élargissement du déversoir du moulin d'Ysingen, le cours de la Senne y étant complétement obstrué.

C'est

C'est avec le cœur navré que nous devons encore constater ici que, non-obstant tant de nombreuses et incessantes démarches et réclamations, rien n'a été entrepris pour préserver notre ville des malheurs sans nombre auxquels elle reste toujours exposée.

Nous saisissons donc de nouveau cette occasion pour supplier instamment la Députation permanente ainsi que Messieurs les Ministres des travaux publics et de l'Intérieur de prendre enfin en sérieuse et bienveillante considération nos justes réclamations pour que l'exécution de ces travaux ait lieu pendant la campagne prochaine.

Si nos renseignements sont exacts et nous avons tout lieu de le croire, le projet et le plan d'endiguement de la Ville sont sur le point d'être terminés et vous seront soumis prochainement.

Agriculture.

Le froment, le seigle et l'avoine ont donné une bonne récolte ordinaire, tandis que les pommes de terre n'ont produit qu'un quart de récolte.

Le

La maladie qui attaque cette plante depuis 1845 a reparu cette année-ci.

Comme les années précédentes la Jane en a été atteinte pendant les chaleurs des canicules ce qui a empêché considérablement le développement des tubercules.

Ainsi que nous l'avons déjà dit souvent les fermiers de cette localité n'élèvent des chevaux que pour leur usage.

Leurs juments sont de la race du Pays; elles ne sont saillies, sauf quelques exceptions, que par des Etalons de la même race approuvés d'ailleurs par la commission instituée à cette fin.

Quelques fermiers ont recours aux taureaux étrangers pour l'amélioration de la race de leurs bestiaux.

Les possesseurs de moutons n'ont de béliers que la race du Pays; cependant les sieurs Vanvolsem, Père, distillateurs, possèdent un troupeau de 42 moutons de Leicester.

Industrie, Commerce, Foires & marchés.

Ainsi que nous l'avons dit l'année dernière aucun changement n'étant

Survenu

Survenu relativement à l'industrie, le commerce, les foires & marchés, nous croyons superflu de répéter ce que nous en avons rapporté antérieurement.

C'est toujours avec une bien vive satisfaction que nous pouvons vous annoncer que nos marchés sont encore en pleine prospérité.

Le service de la poste aux lettres se fait toujours convenablement. Toutefois nous devons insister de nouveau pourque le Bureau soit replacé au centre de la Ville, sous la direction d'un seul agent comptable.

Messageries.

Il n'existe plus que trois services de messageries en cette Ville.

Deux pour Nivelles et un pour Enghien tous les jours.

Les Réglements de police concernant ces Services sont convenablement observés.

En terminant ce rédigé sur la situation de nos affaires, nous avons l'honneur de vous présenter de nouveau, Messieurs & Honorables Collègues,

Collègues nos plus affectueux remercîments pour le concours zélé & éclairé que vous n'avez cessé de nous prêter dans l'administration de la Commune pendant l'exercice écoulé, en soumettant à votre examen, le Budget de 1855, que nous vous proposons de discuter & voter dans la séance de ce jour.

Présenté en séance publique du Conseil Communal, à Hal, le 23 Janvier 1855.

Les Bourgmestre & Echevins,

Le Secrétaire,

SIGILLUM CIVITATIS HALLENSIS DELTAE